



CHATEAULIN 14-18

MÉMOIRES DE CHATEAULIN

L'année 2014 voit le début des commémorations de la guerre 14-18, guerre qui fit des millions de victimes, dont plus d'une centaine de Châteaulinois.

L'Association « Mémoires de Châteaulin » se doit de commémorer cet événement qui a touché nos grands-parents.

Pour cela, nous souhaitons vous montrer, à travers un journal que nous publierons chacun des mois qu'a duré la guerre, comment les Châteaulinois de 1914 l'ont vécue.

Nous allons nous appuyer sur les nouvelles que donnait du front un Châteaulinois à sa famille. Il n'y aura pas de secret militaire, la censure sévissait et la plupart des soldats en avaient peur. Nous le suivrons cependant grâce à son courrier (recopié avec la syntaxe et l'orthographe d'origine), mais aussi par des documents retrouvés sur le site du Ministère de la Défense, Mémoires des Hommes, qui nous permettra de suivre son régiment, le 3^{ème} régiment d'artillerie à pied, depuis Brest jusqu'à la plupart des grandes batailles de la guerre. Nous sommes en contact avec Michel Delannoy, descendant d'un capitaine de ce régiment. Il possède une collection de photos de guerre prises par son grand-père de ce 3^{ème} régiment d'artillerie à pied, photos qu'il a récemment publiées dans un ouvrage qu'il lui a consacré : « Capitaine Longuet ».

Nous allons également reproduire des articles tirés du Bas-Breton, journal qui paraissait chaque semaine et dont la ville de Châteaulin possède une partie de la collection (don de M. Claude Le Goff). A notre disposition, nous avons aussi les archives municipales, les registres de déclarations du conseil municipal...

Ce numéro de lancement va vous présenter quelques aspects de Châteaulin à la veille de la guerre. Dans un prochain numéro nous montrerons à travers des articles du Bas-Breton, la situation en France et en Europe avant la déclaration de guerre.

Enfin, si vous possédez des documents, n'hésitez pas à nous contacter...

Le Bas-Breton, 22 janvier 1913 Séchage du linge.

Incidentement, le conseil s'est occupé du séchage du linge en pleine ville, sur les garde-fous du canal, ce qui n'a rien d'esthétique. Plusieurs membres déplorent cet état de choses auquel il serait bon de remédier, ainsi que pour les immondices jetées dans certaines rues. La vigilance du garde-champêtre est appelé de ce côté, ainsi que pour la police de Marché



Nouvelles de soldat (Carte de Yves Banguion, agriculteur, de Quélennec, à son cousin)

Nantes, le 23 février 1913

Cher Gabriel,

L'hiver touche à sa fin, quoique à Nantes depuis plusieurs jours le temps est froid, il gèle beaucoup et la semaine dernière il est tombé un peu de neige. Avec cette approche du printemps, n'y a-t-il pas de nouvelles au pays ? Ici, il n'y en a pas beaucoup pour le moment, de l'inquiétude en se demandant si la loi de 3 ans frappera les jeunes et si le service de 30 mois nous retiendra jusqu'à mars il y aura un an. Sous tout cela qui consiste à fortifier notre armée germe probable-

ment une guerre prochaine avec l'Allemagne, et les conversations qui se tiennent dans les casernes à ce sujet sont nombreuses. Quelle haine entre ses deux puissances ; si une guerre doit surgir, quelle boucherie étant donné cette haine entre eux et nous et la force des deux puissances.

A Marie et Anna je dis que cette carte représente les trompettes du 3^{ème} dragon réunis et prêts à partir pour le défilé carnavalesque du mardi-gras; le dimanche avant c'était de même et jeudi prochain, mi-carême, nous irons encore sonner nos fanfares à ce défilé qui sera, je l'espère, plus imposant qu'ont été les deux autres, si le temps sera beau. Peut-être vous avez quelques belles nouvelles à me raconter ?, Parle-t-on de mariage ou autre chose.. Etc ? En attendant réponse, je vous dis que j'espère vous voir avec les fêtes de Pâques!

Yves, 3^{ème} dragon, 1^{er} escadron, 2^{ème} peloton.



Installation de M. Halléguen, maire (Le Bas-Breton, 18 mai 1912)

La séance est ouverte, à 9h30, sous la présidence de M. Halléguen, maire sortant, qui procède à l'appel nominal des conseillers par ordre des suffrages obtenus le 5 mai et, après avoir souhaité la bienvenue au nouveau conseiller, M. Jean Riou, déclare le conseil municipal installé dans ses fonctions... M. Jean Banguion, doyen d'âge, est invité à prendre la présidence et il est procédé, à scrutin secret, à l'élection du maire...:

Votants, 23. M. Halléguen, 22 voix ; M. Anthony, 1.

M. Jean Banguion proclame M. Halléguen élu maire de Châteaulin ... M. Halléguen s'exprime en ces termes : « Mes chers Collègues, pour la quatrième fois et à l'unanimité, vous venez de me prouver votre affectueuse confiance. Du fond du cœur, je vous remercie.

Depuis bien des années, nous n'avions vu, à Châteaulin, une élection aussi calme, aussi digne, que celle de dimanche dernier.

Nos adversaires, impuissants à critiquer d'une façon sérieuse notre administration, avait abandonné la lutte. Mais, en réalité, la désertion n'était qu'apparente, et par des moyens ridicules et subtils ils ont essayé de créer des ballottages en combattant sournoisement quelques uns d'entre nous.

Cette tactique pouvait réussir ailleurs. Mais à Châteaulin, désormais, l'éducation de l'électeur est faite. Ni la pression, ni le mensonge, ni l'alcool, ne produisent sur lui le moindre effet. Il sait ce qu'il fait, il sait ce qu'il veut. Or, après avoir entendu nos explications franches et loyales, le corps électoral a rendu son verdict ; et, en réponse aux manœuvres des réactionnaires, il nous a donné une majorité jusqu'ici inconnue dans notre commune.

Efforçons-nous, donc, mes chers Collègues, de conserver la confiance de nos mandants. Administrons, comme par le passé, en bon père de famille ; et, quand viendra l'heure de la restitution des comptes, nous pourrons nous représenter devant le suffrage universel avec la satisfaction d'avoir rempli consciencieusement notre devoir. »



Pose de la 1^{ère} pierre de la nouvelle mairie (Le Bas-Breton, 19 octobre 1912)

Samedi dernier, 12 octobre, à 10h30, notre mise en pages étant terminée, a eu lieu la pose de la première pierre du nouvel hôtel de ville, en présence de M. Halléguen, maire, de plusieurs conseillers municipaux, de M. Chaussepied, architecte et de M. Saliou, entrepreneur. Un certain nombre de personnes étaient présentes. La pierre d'angle de la rue Baltzer était ceinte d'une écharpe tricolore et un tube en zinc contenant le procès-verbal de la cérémonie y a été encastré. Après les trois coups de marteau traditionnels, M. Halléguen a rappelé dans une courte allocution les difficultés créées pour les fondations par les pluies et la proximité du canal et dit que les travaux allaient maintenant suivre rapidement leur cours et doter la ville d'un édifice digne d'elle, sans pour cela grever les contribuables comme on l'a insinué à tort. Tour à tour, les conseillers municipaux, l'architecte, l'entrepreneur, ont frappé la pierre du marteau et la cérémonie a pris fin.

Voici la copie du procès-verbal sur parchemin renfermé dans le tube :

« Le 12 octobre 1912, a été posée la première pierre de cet édifice, par M. Théodore Halléguen, maire, en présence de M. Chaussepied, architecte, et de M. Saliou, entrepreneur, assisté de plusieurs membres du conseil municipal... ».



La mairie sera construite à l'emplacement de la « Halle au blé »

La vie chère (Le Bas-Breton, 10 février 1912)

La cherté des vivres continue à sévir sur les populations laborieuses : le prix du blé qui était au commencement de décembre de 22 à 22 fr. 50 par quintal atteint aujourd'hui 27 fr. 65 et pendant la même période le coût du sac de farine est passé de 55 à 59 fr. Les boulangers ne tarderont pas, sans doute, à suivre l'exemple des meuniers et les ménagères vont être obligées de payer le pain deux ou trois sous de plus par kilo. Cette augmentation sera très pénible pour les petites bourses ;

dans les familles d'ouvriers où le pain constitue la base de l'alimentation, le renchérissement de cette denrée essentielle est un véritable désastre.

Aussi comprend-on que cette situation préoccupe les pouvoirs publics. MM. Lauche et Aubriot se sont faits les interprètes, auprès du Parlement, de cette inquiétude en demandant la suppression temporaire des droits de douane sur les blés étrangers, droits qui on le sait, sont de 7 francs par quintal.

Mais la mesure préconisée par les deux députés unifiés semble trop radicale. La suspension, ou plus exactement la réduction temporaire des droits de douane, serait justifiée si on se trouvait en présence d'une hausse due à une disette de la récolte.

Or, dans les circonstances actuelles, il n'en est pas ainsi : la récolte de blé, en 1910, a bien été déficitaire, mais par contre, en 1911, elle a été abondante.

Dans ces conditions, ainsi que l'a justement fait observé M. Fernand David, supprimer les droits de douane, ce serait proclamer une récolte déficitaire, affirmer qu'on est acheteur, en conséquence augmenter le prix du blé sur les marchés étrangers est aller à l'encontre du but poursuivi.

Pour remédier au mal, il convient d'en connaître la cause, et cette cause, elle est toute entière dans les agissements des spéculateurs. C'est la spéculation qui, en faussant le marché, en emmagasinant des quantités énormes de grain, a provoqué cette hausse anormale. Aussi, il n'y a qu'un moyen d'en finir avec ces odieuses manœuvres, c'est d'assurer une réglementation plus sévère des bourses de commerces et d'y traquer les accapareurs qui y opèrent impunément.

Des dispositions tendant à ce but ont été votées par la Chambre. Il importe qu'elles soient le plus tôt possible votées par le Sénat. Les engagements pris à cet égard par le ministre du Commerce doivent rassurer l'opinion. Il ne saurait, en cette affaire, y avoir de divergences d'intérêts entre les producteurs et les consommateurs, tous doivent être d'accord pour s'unir contre les intermédiaires peu scrupuleux qui les exploitent les uns et les autres.

Marché du 8 février 1912 à Châteaulin :

	Les 50 kilos	prix moyen	nombre de sacs
Froment	12 fr.25	15	
Seigle	10 fr 25	60	
Orge	8 fr.50	10	
Sarrasin	12 fr.50	25	
Avoine	9 fr.50	50	
Pommes de terre	9 fr.75	110	

Châteaulin prépare la guerre

Le gouvernement encourage la création des sociétés sportives dans le but de préparer à la guerre.



Documents de la Société de Tir : diplôme, cahier de tir, courrier et une cible représentant un soldat Prussien!! (Dons de Jean-Louis Le Bras)

La Société de Tir « La Châteaulinoise » à ses adhérents , le 26 mars 1906 :

« La loi récente sur le recrutement de l'armée a augmenté l'importance et l'utilité des Sociétés de Tir et de Gymnastique, en raison de la réduction du service actif consacrée par cette loi. La Châteaulinoise qui compte plus de 10 années d'existence et dont le nombre de sociétaires va toujours en progressant a apporté des améliorations à son organisation et crée une section de jeunes tireurs en facilitant à ceux-ci, par tous les moyens, l'entrée de la Société.... ».

A Châteaulin, il y a ainsi une société de tir, un club cycliste (le premier VSC), un club de foot et une société de gymnastique, l'Avant-Garde. La section des Vétérans 1870-71 est aussi très active.

Bulletin « Châteaulin 14-18 » N°0
Directeur de la publication : JL Feillant
Editeur : Mémoires de Châteaulin
Mairie, 15 quai Jean Moulin
29150 Châteaulin
Tél : 02 98 16 07 11
Mél: memoires.chateaulin@laposte.net
Partenariat: Service Culturel Châteaulin
Impression: SOFAG Le Faou
Crédits photos : Mémoires de Châteaulin,
Annie Verveur, Jean-Luc Feillant
Prix au numéro : 2€
Abonnement 1an, 12 n°: 20€
ISBN : 978-2-9529271-3-0
ISSN: en cours
Dépôt légal : juin 2014



L'équipe première de la Jeunesse Sportive Châteaulinoise